

CHSCT- M
14 octobre 2015

Déclaration Liminaire

finances
Solidaires



Ce CHSCT-M se tient au lendemain de la présentation du projet de loi de finances pour l'année 2016 lors du CTM.

Celui-ci entérine le fait que **Bercy n'est pas prioritaire**.

En effet, si ce budget poursuit inexorablement sa baisse, - 32 millions d'euros, cela se traduit également par 2 568 nouvelles suppressions d'emplois, sources inévitables de dégradation des conditions de travail, de santé au travail ! Nous en sommes donc à plus de 45 000 suppressions d'emplois depuis 2002 !!!

Pour **Solidaires Finances**, cela illustre l'instrumentalisation de la pseudo contrainte budgétaire au nom de la sacro sainte exemplarité de nos ministères ; contrainte qui n'est ni fondée, ni légitime.

En dépit de tous les discours teintés de volontarisme des Ministres successifs, qui, pour la plupart, ont reconnu la gravité de la situation et la part de responsabilité de l'Administration, ces choix se font au détriment de la santé au travail des agents et de leurs conditions de travail.

Il suffit de se référer à l'évolution des indicateurs de santé, tels qu'ils ressortent du rapport annuel de la Médecine de prévention, pour constater que les situations de souffrance au travail ne cessent d'augmenter.

Quant aux facteurs de causalités exprimées, ils parlent d'eux-mêmes : nous n'en citerons que quelques-uns :

- baisse des effectifs ;
- restructurations incessantes ;
- manque de soutien de la hiérarchie de proximité ;
- encadrement trop dirigiste ;
- perte de confiance ;
- sentiment de ne plus rendre service au public du fait de l'impossibilité d'effectuer un travail de qualité ;
- absence de reconnaissance ;
- fermetures de sites...

Dans le Rapport d'Activité 2014 de l'Inspection Santé Sécurité au Travail, les baisses budgétaires prennent là encore une réalité concrète : la prévention des risques majeurs ou primaires ne pourra plus être assumée par les Directions faute de dotation globale de fonctionnement suffisante. La sécurité même des agents ne pourrait donc plus être assurée/assurée par l'Etat employeur ??!

Pourtant, le contenu de l'article L. 4121-1 du code du travail précise bien ses responsabilités et exige qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs par la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Or, force est de constater que d'année en année, les observations sont les mêmes ; mais, pour autant, aucune perspective d'action de prévention sérieuse ne se profile à l'horizon.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté les Ministres. **Solidaires Finances** avec l'ensemble des fédérations l'a fait sans relâche, tant dans le cadre institutionnel que par courrier.

Solidaires Finances rappelle à ce stade que l'ensemble de ces interpellations est restée sans réponse, ce qui a conduit toutes les fédérations à quitter les séances du CTM, du CHSCT-M et du CNAS de juillet dernier.

Par ailleurs, l'attitude choquante du gouvernement, et plus particulièrement du 1er Ministre concernant la non signature du protocole PPCR par des organisations représentant près de 51% des voix, soit la majorité, constitue à notre sens un véritable déni de démocratie et jette le discrédit sur la réalité du dialogue social.

Pour toutes ces raisons, **SOLIDAIRES Finances** a décidé de ne pas siéger à la séance de ce jour.

14 octobre 2015